

METHODOLOGIE D'INSERTION DES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS VALIDES PAR L'ARSEL DANS LA BASE TARIFAIRE A PARTIR DE 2020

Dans le cadre du suivi de la Base Tarifaire de l'Opérateur ENEO, les travaux menés conjointement entre les équipes ENEO et ARSEL ont permis d'aboutir à une méthodologie de prise en compte et d'insertion des nouveaux actifs dans la Base Tarifaire de l'opérateur.

En effet, il paraît important de rappeler que les éléments justificatifs des immobilisations transmis par l'opérateur se distinguent en 2 catégories majeures. À savoir les Acquisitions Directes, et les investissements réalisés dans le cadre des projets. Les valeurs (montants) de ces actifs sont soumis à validation par l'Opérateur dans le fichier des immobilisations.

La méthodologie d'intégration des nouvelles immobilisations dans la Base Tarifaire de l'Opérateur ENEO repose sur le principe suivant :

Le montant d'acquisition de chaque immobilisation est corrigé (multiplié) par un coefficient de façon à ce que la valeur de la Base Tarifaire corrigée reflète le montant des immobilisations validé par le Régulateur.

Le coefficient sus évoqué est déterminé de la manière suivante :

a) Pour les acquisitions Directes

Celui-ci vaut :

- 1 lorsque l'acquisition est justifiée par l'Opérateur ;
- 0 lorsque l'acquisition n'est pas Justifiée par l'Opérateur.

b) Pour les Investissements réalisés dans le cadre des projets

Celui-ci vaut le taux de validation du projet obtenu ainsi :

= Valeur Total du Grand Livre du Projet Validé / valeur Total des actifs du Projet dans le fichier des immobilisations

Valeur Total du Grand Livre du Projet Validé : ne contient pas les éléments rejetés par le Régulateur ou dont les justificatifs n'ont pas été fournis.

NB : Dans le cadre du contrôle des immobilisations, compte tenu (i) du volume parfois important du nombre d'éléments justificatifs à analyser par le Régulateur et (ii) du calendrier Tarifaire, une partie résiduelle de la documentation justificative des investissements ne fait pas l'objet d'une analyse systématique. Afin de tenir compte de cette documentation, une extrapolation du taux de validation obtenue sur la partie analysée de la documentation est faite sur la partie résiduelle. Ce taux, le cas échéant est pris en compte dans le calcul du coefficient évoqué plus haut.